

## **Horaires d'ouverture des magasins: Prise de position de la CI CDS**

(état: 14 janvier 2010)

La CI CDS milite en faveur d'une extension et d'une optimisation des horaires d'ouverture des magasins en Suisse, de façon à prendre en compte les changements des habitudes en matière de consommation et de loisirs. Les commerçants doivent pouvoir définir eux-mêmes leurs horaires d'ouverture dans le cadre des plages horaires suivantes:

- Du lundi au samedi, entre 7h00 et 20h00
- Une nocturne par semaine jusqu'à 21h00, le jeudi ou le vendredi
- Quatre dimanches d'ouverture par an, dont deux en décembre (10h00 - 18h00)
- Horaires d'ouverture normaux la veille des jours fériés
- Maintien des dérogations pour les commerces situés dans les gares et les aéroports et pour les boutiques de stations-service

La position de la CI CDS s'appuie sur l'évolution démographiques et les changements qui interviennent parallèlement dans les habitudes de consommation de la population suisse. On mentionnera ici l'exemple des horaires d'ouverture des magasins de la Bahnhofstrasse à Zurich: au terme d'une phase-test de trois mois pendant laquelle les magasins sont restés ouverts jusqu'à 20 heures le samedi, les commerçants ont décidé de maintenir cette ouverture prolongée, vu qu'elle répond manifestement à une nécessité.

### **Discussions en cours**

L'élaboration d'un cadre réglementaire régissant les horaires d'ouverture des magasins fait actuellement l'objet d'un vaste débat politique et sociétal. La marge de manœuvre des commerçants en la matière est limitée par une multitude de dispositions légales telles que les lois cantonales sur l'ouverture des magasins, la loi nationale sur le travail ou encore les législations sur les chemins de fer et le tourisme.

Plusieurs interventions parlementaires sont pendantes au niveau de la Confédération et dans différents cantons, entre autres:

### **1) Motion Hutter – Heures d'ouverture des commerces. Symétrie entre le droit cantonal et le droit fédéral**

Dans sa motion, le conseiller national Markus Hutter demande que les commerces puissent employer du personnel la nuit et le dimanche si un canton libéralise les horaires d'ouverture. Les restrictions actuelles au travail de nuit doivent être retirées de la loi sur le travail. La proposition du conseiller national Hutter fait avancer le débat sur l'institution d'horaires d'ouverture plus pratiques pour le consommateur. Les cantons qui sont favorables à une libéralisation dans ce domaine ne doivent pas être freinés dans leur élan par des prescriptions fédérales.

La CI CDS soutient la loi actuelle sur le travail et en rejette toute remise en cause. Les dispositions actuelles offrent un bon équilibre entre la protection des travailleurs et les besoins du commerce.

### **2) Initiative populaire du PLR zurichois sur la libéralisation des horaires d'ouverture des magasins**

L'initiative populaire lancée par le PLR du canton de Zurich vise une modification de la loi sur les jours de fermeture et horaires d'ouverture des magasins. Elle demande notamment la levée de l'interdiction des ventes dominicales et une libéralisation des horaires d'ouverture dans le cadre de la législation fédérale.

Du point de vue de la CI CDS, les auteurs de l'initiative vont dans la bonne direction car ils s'investissent à l'échelle de toute la Suisse en faveur d'horaires d'ouverture plus pratiques. Zurich est aujourd'hui déjà l'un des cantons les plus avancés. C'est dans les cantons à régime très restrictif qu'il y a le plus à faire.

### **3) Initiative parlementaire Lüscher – Libéralisation des heures d'ouverture des shops des stations-service**

L'initiative parlementaire du conseiller national Christian Lüscher demande une libéralisation des heures d'ouverture des shops des stations-service alors qu'une procédure est en cours dans le canton de Zurich: dans ce canton, le Seco a interdit à ces magasins de vendre de nuit des articles de consommation courante. Le Tribunal administratif fédéral a confirmé cette décision. Le conseiller national Lüscher veut faire lever cette restriction par le biais d'une modification de l'ordonnance, et modifier la loi sur le travail en ce qui concerne les heures d'ouverture des stations-service le dimanche.

La CI CDS comprend les préoccupations qui sont à la base de l'intervention du conseiller national Lüscher, mais elle se bat en faveur d'une libéralisation tous formats confondus.